

1913

Mardi, 17 novembre 1942.

Désignation d'un
ministre à Rome.

V e r b a l .

M. le chef du département politique communique qu'un financier suisse qui se trouvait à Rome fin octobre a été appelé par le ministre des affaires étrangères, comte Ciano, qui lui a exprimé le pressant désir de voir de nouveau occuper le poste de ministre de Suisse à Rome. L'incident Ruedger, a-t-il dit, était de nature personnelle. C'était presque "une affaire de famille". Il a été provoqué par Mme Ruedger, qui n'a pu oublier qu'elle avait cessé d'être italienne. Sans doute, le gouvernement italien a-t-il agi d'une manière un peu brusque. M. Ciano comprend que le Conseil fédéral en ait été froissé et qu'il ait manifesté son sentiment en laissant vacant jusqu'à ce jour le poste de ministre à Rome. Mais il estime que cette situation a assez duré et qu'en la prolongeant on semblerait vouloir transporter sur le plan politique un incident personnel. M. Ciano a ajouté qu'il se rendait compte que dans l'intérêt des bons rapports entre les deux pays, il ne faudrait pas laisser plus longtemps à son poste l'actuel ministre à Berne. M. Ciano a prié son interlocuteur de transmettre ces communications au chef du département politique. Par une autre personnalité suisse qui fut à Rome à la même époque, celui-ci a eu confirmation indirecte de ce qui précède et connaissance du représentant nouveau auquel songeait le comte Ciano.

Il fait observer qu'au point de vue de la politique générale, l'intérêt de maintenir de bonnes relations avec l'Italie est évident. M. Ciano a témoigné, dans la conversation rapportée ci-dessus, de sentiments amicaux pour la Suisse et, pour entretenir de bonnes relations avec le gouvernement italien, un chargé d'affaires n'aura jamais l'autorité d'un ministre. En conclusion, il apparaît que le moment est venu de désigner un nouveau ministre pour le poste de Rome, maintenant surtout que nos négociations économiques ont abouti.

Le conseil approuve sans opposition cette manière de voir.

M. le chef du département politique estime que la désignation du titulaire du poste de Rome doit avoir un caractère temporaire. Plus d'un régime ne survivra pas à la guerre, et les ministres accrédités auprès des gouvernements des Etats où se produiront de tels mouvements ne pourront rester en place. Des changements de postes s'imposeront donc, et il ne faudrait pas que, le moment venu, le ministre que nous enverrons à Rome puisse prétendre échapper à un déplacement devenu nécessaire.

Le conseil approuve également cette manière de voir.



M. le chef du département politique voudrait qu'avant de discuter la question de personne, le conseil décide s'il veut envoyer à Rome une personne prise dans la carrière ou hors de celle-ci. En ce qui concerne les candidats n'appartenant pas à la carrière, on a parlé de cinq: MM. Roger Dollfus, conseiller national, Bixio Bossi, député au Conseil des Etats et Angiolo Martignioni, conseiller d'état, tous trois du Tessin, puis les conseillers nationaux Henry Vallotton et Adrien Lachenal. Si l'on veut faire un choix dans la carrière, le meilleur candidat, recommandé aussi par notre ministre en France, M. Stucki, serait M. Conrad Jenny, ministre de Suisse en Argentine. Sa nomination au poste de Rome ferait une place à M. Ruediger, qui trouverait un champ d'activité intéressant dans cet Etat et qui est prêt à s'y rendre.

Sur la proposition du chef du département de justice et police, le conseil décide de traiter la question de personne avant celle de savoir s'il y a lieu de faire un choix dans la carrière ou en dehors de celle-ci.

M. le chef du département politique pense que sans nécessité absolue ou circonstances exceptionnelles, il est préférable de ne pas faire appel pour l'Italie à un Tessinois, afin d'éviter qu'à Rome on ait l'impression qu'il s'agit, dans une certaine mesure, d'une mission tessinoise représentant la partie "italienne" de la Suisse. Quant aux deux autres candidats, ce sont de fortes personnalités et il faudrait s'assurer qu'ils fassent à Rome la politique du Conseil fédéral et non une politique à eux. Il faut considérer aussi que notre ministre doit avoir des contacts également avec le St-Siège, puisque nous ne sommes pas représentés auprès de ce dernier. Ces contacts peuvent être particulièrement précieux au moment où la guerre prendra fin. En ce qui concerne M. Lachenal, on peut se demander si son activité politique à Genève et ses nombreuses relations françaises en ont fait une "persona grata" dans un pays totalitaire. Au reste, son nom n'a ~~pas~~ été prononcé que dans les derniers temps, et son acceptation ne serait pas certaine. Quant à M. Vallotton, le chef du département politique ne le propose pas, parce qu'il ne veut pas encourir le reproche d'avoir voulu l'éloigner. D'autre part, si son nom est proposé, il ne le combattra pas, ne voulant rien faire qui puisse laisser supposer qu'il veut fermer la voie à laquelle vont les préférences du député vaudois.

M. le chef du département de justice et police rappelle que, lors d'un précédent échange de vues, il avait été décidé de faire un sondage à Rome pour savoir si M. Vallotton serait persona grata. A-t-on reçu une réponse?

M. le chef du département politique. Il y a une réponse. Elle est peu favorable, mais elle vient de M. Tamaro.

M. le président précise en ce sens qu'il ne s'agit pas d'un avis personnel de M. Tamaro. Celui-ci s'est rendu à Rome pour prendre des renseignements et il rapporte que l'agrément se heurterait à des difficultés, en raison du divorce et du remariage de M. Vallotton, et de son activité d'avocat d'affaires.

M. le chef du département des finances et des douanes rappelle que lors d'une précédente discussion, où avait été évoqué le nom de M. Peter Vieli, directeur général du Crédit suisse, à Zurich, il avait lui-même écarté cette candidature, dans l'idée que M. Vieli ne voudrait pas quitter ses fonctions actuelles. Récemment, il a recueilli à Zurich une autre opinion, à savoir que M. Vieli accepterait le poste de Rome s'il était appelé. Il demande que ce nom soit pris en considération.

M. le chef du département de l'économie publique communique que, de divers côtés, on voudrait confier le poste de Rome à un homme en mesure, par ses connaissances et par son passé, de défendre nos intérêts économiques. Or M. Vieli remplit parfaitement ces conditions, car sa formation diplomatique est doublée de l'activité qu'il a exercée tant en sa qualité de directeur général du Crédit suisse que jadis comme fonctionnaire du département de l'économie publique. En outre, il parle couramment l'italien, qualité essentielle et que ne possède aucun des autres candidats cités, en dehors des Tessinois.

M. le chef du département politique a fait abstraction jusqu'ici du nom de M. Vieli, en raison des premières indications fournies par le chef du département des finances, mais il peut se rallier à cette candidature. Il a eu l'occasion d'apprécier M. Vieli et celui-ci serait certainement persona gratissima à Rome.

En conséquence, le conseil invite le chef du département politique:

1° à demander à M. Vieli s'il accepterait le poste de ministre à Rome et, en cas de réponse affirmative, à faire une proposition portant demande d'agrément à Rome;

2° à faire, en cas de refus de M. Vieli, une proposition d'agrément pour M. Jenny, ministre de Suisse à Buenos-Ayres.

Extrait du procès-verbal au département politique (chef) pour la suite à donner.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

G. Rover